

Ayat al Qarmezî, étudiante et poétesse âgée de 20 ans, a été condamnée par un tribunal de Manama dimanche 12 juin, après qu'elle a été arrêtée en mars pour avoir lu un poème lors d'un rassemblement réclamant des réformes. Elle aurait été torturée alors qu'elle était en détention.

Elle a été inculpée d'avoir pris part à des manifestations illégales, porté atteinte à la sécurité publique et incité publiquement à la haine envers le régime.

« En incarcérant une jeune poétesse simplement parce qu'elle a exprimé ses opinions en public, les autorités de Bahreïn témoignent de la manière violente dont elles privent les citoyens bahreïnites de la liberté de parole et de réunion, a déploré **Malcolm Smart**, directeur du programme Afrique du Nord et Moyen-Orient d'Amnesty International.

« Les autorités bahreïnites doivent abandonner les charges iniques retenues contre Ayat al Qarmezî, et la libérer immédiatement et sans condition. »

Selon sa famille, Ayat al Qarmezî avait l'air déterminée après son procès et son avocat prévoit de faire appel du jugement.

En février, alors qu'elle participait à un rassemblement en faveur de la réforme sur le rond-point de la Perle à Manama, Ayat al Qarmezî a lu un poème qu'elle a adressé au roi **Hamad bin Isa Al Khalifa**, chef de l'État de Bahreïn.

Dans son poème, elle disait notamment : « Nous sommes le peuple qui tuera l'humiliation et assassinera la misère / N'entendez-vous pas leurs pleurs, n'entendez-vous pas leurs cris ? »

Ayat al Qarmezî a été contrainte de se rendre aux autorités le 30 mars après que des policiers

portant des masques ont perquisitionné la maison de ses parents à plusieurs reprises. Ils auraient menacé de tuer ses frères si elle ne se rendait pas.

Elle a été détenue au secret pendant les 15 premiers jours de sa détention et n'a été autorisée à voir sa famille que deux fois depuis. Elle affirme qu'elle a été battue et qu'on lui a administré des décharges électriques durant sa détention.

Selon les autorités bahreïnes, au moins 24 personnes, dont deux policiers, sont mortes lors des affrontements entre policiers et manifestants depuis que les manifestations en faveur de la réforme ont débuté au mois de février.

Des procès sont en cours devant des tribunaux militaires en lien avec le mouvement de contestation. Au moins 500 hommes et femmes ont été arrêtés et quatre sont morts en détention dans des circonstances douteuses.

Par ailleurs, quelque 2 000 personnes ont été renvoyées ou suspendues de leurs fonctions, semble-t-il dans le cadre d'une purge ciblant ceux qui ont pris part aux manifestations.